AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 23-6-66 52087

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE CLERMONT-FERRAND
(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)
(ALLIER, CANTAL CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, HAUTE-VIENNE, PUY-DE-DOME)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Cité Administrative d'Assas, rue Pélissier, CLERMONT-FERRAND.

C. C. P. : CLERMONT FERRAND 5.503.17

ABONNEMENT ANNUEL
15 F

Supplément n° 3 au Bulletin N° 69 de JUIN 1966.-

I N F O R M A T I O N S.-

P O M M E S de T E R R E

MILDIOU.- (Départements de la Corrèze, de la Creuse, et de la Haute-Vienne).

Là où les précipitations orageuses ont été importantes pendant la période du 9 au 14 Juin, effectuer un traitement dès que possible, sur les variétés sensibles.

S'il y a lieu, traiter en même temps contre le Doryphore.

V I G N E

OÏDIUM.-

Par temps favorable, effectuer un traitement, de préférence par poudrage.

A R B R E S F R U I T I E R S

POU DE SAN JOSE.- (zone contaminée et zone de protection , dans le département de l'Allier).

Les éclosions des larves de première génération de cette dangereuse cochenille sont en cours.

La lutte contre le Pou de San José est obligatoire dans les zones contaminées et les zones de protection ; dans les vergers intéressés, effectuer un premier traitement à partir du 20 juin qui devra être renouvelé début juillet.

Utiliser un Oléoparathion ou un produit à base de D.D.T. en émulsion huileuse.

Respecter un délai légal de 15 jours après le dernier traitement pour consommer les fruits et les légumes ayant été atteints par ces insecticides.

CLERMONT-FERRAND, le 17 Juin 1966.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

P. DENIZET.

Imprimerie de la Station de CLERMONT-FERRAND
Directeur-Gérant : L. BOUYX.

P150

Tirage n° 606 du 17 Juin 1966 - 2 000 exemplaires - ABONNEMENT 1966 - Expédition n° 15.